

record datait seulement de novembre. Dans le détail, la flambée des prix de l'énergie se calme un peu (+26 %, en baisse d'1,5 point en un mois), quand ceux de l'alimentation s'excitent nettement (+3,2 %, +1 point). La France enregistre toutefois le 4^e taux le plus faible des 19 pays recensés (3,4 %, plus élevé que le chiffre de l'Insee, en raison d'un mode de calcul différent).

6 janvier

L'Etat veut plus d'ETI

Le gouvernement reprend son bâton de pèlerin au sujet des ETI. Pour faire grandir ces entreprises de taille intermédiaire et faire grossir leurs rangs, il vient de réactiver son plan "ETI nation". Une stratégie lancée en janvier 2020, juste avant que la pandémie de Covid-19 ne vienne bousculer l'agenda de l'exécutif et rebattre les cartes de sa politique économique.

 **A lire :** [Le gouvernement poursuit sa stratégie d'"ETI Nation"](#)

Triple menace sur les TPE-PME en 2022

Les TPE-PME ne sont pas encore tout à fait tirées d'affaire. Malgré une activité plus solide que prévu et une trésorerie plutôt rassurante, l'horizon du retour à la normale ne cesse de s'éloigner pour elles, selon une enquête semestrielle de Bpifrance Le Lab. C'est que de nouveaux défis ont surgi, ces derniers mois, comme autant d'obstacles sur la route de leur redressement. L'étude en identifie trois en particulier. A commencer par les difficultés d'approvisionnement.

L'industrie aérospatiale parée à redécoller

Pour l'aéronautique en revanche, la crise du coronavirus appartient au passé. C'est en tout cas le discours résolument optimiste porté par le Gifas aujourd'hui. Les 410 entreprises du Groupement des industriels de l'aérospatiale envisagent de réembaucher 10 000 à 15 000 personnes en 2022, après en avoir perdu quasiment autant sur les 18 premiers mois de la pandémie de Covid-19. De l'histoire ancienne, assure Guillaume Faury. Le président du Gifas et PDG d'Airbus s'attend dorénavant à vivre une « année

de conquête ». L'enjeu désormais, pour cette filière très éprouvée par la crise : « réussir les montées en cadences » et accélérer sur ses nouveaux programmes industriels, autour de l'avion bas carbone notamment.

L'hôtellerie-restauration asphyxiée par les restrictions

Changement d'ambiance et soupe à la grimace dans l'hébergement-restauration. Si le gouvernement met un point d'honneur à ne pas refermer ces établissements à cause du Covid-19, l'accumulation des restrictions sanitaires n'en finit pas de peser sur leur activité. Selon le GNI, 8 sur 10 subissent une baisse d'au moins 30 % de leur chiffre d'affaires depuis lundi ! La situation serait pire encore dans les hôtels et chez les traiteurs (perte d'activité supérieure à 80 % pour les trois quarts d'entre eux). Pour Didier Chenet, le président de cette organisation patronale, interrogé sur *RTL*, cette situation est due, pêle-mêle, à l'interdiction de consommer debout, aux jauges dans l'événementiel et au télétravail obligatoire, qui prive les restaurants de leur clientèle professionnelle. Sans oublier les annulations en cascade, depuis décembre, du fait de l'interdiction des moments festifs et conviviaux en entreprise ou dans les collectivités.

Loisirs : les protocoles sanitaires s'adaptent

Remise à jour générale pour les protocoles sanitaires sectoriels. Après celui des hôtels, bars et restaurants, le gouvernement vient de publier ceux des parcs de loisirs et des fêtes foraines. L'occasion de revenir sur l'application des nouvelles jauges : elles doivent bien s'apprécier bien "au niveau des équipements", et non du site dans son ensemble.

RH : les entreprises tiennent bon face à la vague Omicron

Pas de perturbations en vue dans les entreprises. Le patron du Medef a minimisé l'alerte, lancée avant les Fêtes par le Conseil scientifique sur le Covid-19, à propos des risques que ferait courir le nouveau variant Omicron, plus contagieux, sur l'organisation socio-économique du pays. « Pour le moment, il n'y a pas d'augmentation massive de l'absentéisme, donc il n'y pas de désorganisation », a jugé Geoffroy Roux de Bézieux, sur *France Inter*. Il reconnaît toutefois « quelques frémissements dans les transports ». En début de semaine, le ministre Jean-Baptiste Djebbari avait évoqué 7 à 15 %

d'absences dans le secteur. Ce risque de vacance des postes, dû à la maladie, aux quarantaines ou à la garde d'enfants, est surveillé de près par le gouvernement. Une réunion de suivi s'est tenue, ce matin, à Matignon, sur le sujet, la deuxième en trois jours.

Logement : toujours plus d'argent pour la rénovation

Les chantiers de rénovation thermique devraient continuer à se multiplier pour les entreprises du bâtiment. Déjà choyés par le plan de relance, ces travaux vont profiter, en sus, de l'enveloppe débloquée aujourd'hui par la Banque européenne d'investissement. La BEI injecte 1 milliard d'euros pour financer la rénovation de 70 000 logements sociaux en France. Cette somme sera distribuée par la Banque des territoires, sous forme de prêts à taux fixe à tous les opérateurs du parc "sans distinction".

5 janvier

Etat d'urgence sanitaire et question de vocabulaire

Pas de nouvelles restrictions anti-coronavirus en France... sauf pour l'Outre-mer. A l'issue du premier Conseil de défense de l'année dédié au Covid-19, le gouvernement a décidé de décréter à nouveau l'état d'urgence sanitaire dans 5 territoires supplémentaires (Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Barthelemy). Ils rejoignent ainsi La Réunion et la Martinique, où ce régime d'exception avait été réinstauré, pour l'une, le 28 décembre, et prolongé, pour l'autre, au-delà du 31. Partout ailleurs, « le danger est encore loin d'être écarté », a prévenu le porte-parole du gouvernement. Et Gabriel Attal a enrichi son lexique de nouvelles images pour décrire la situation sanitaire : il a évoqué les « niveaux stratosphériques » atteints par l'épidémie dans certaines régions (Ile-de-France et Corse) et la « hausse supersonique des contaminations ». Pour autant, une règle va être assouplie : de nouveaux "motifs impérieux", notamment d'ordre professionnel, vont être ajoutés à la liste de ceux exigés aux voyageurs en provenance du Royaume-Uni. Mais Gabriel Attal a surtout dû s'expliquer sur les mots peu amènes d'Emmanuel Macron dans *Le Parisien* : « Les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder (sic) », a lancé le chef de l'Etat, interviewé par des lecteurs du quotidien.

La confiance exubérante des ménages et des investisseurs

Il en va du moral des Français, comme des cours de Bourse en ce moment. Malgré la crise épidémique en cours, ils se portent comme des charmes. En décembre, la confiance des ménages a rebondi de 2 points, selon l'Insee, pour revenir quasiment au même niveau qu'en septembre... à une époque où il n'était question ni de cinquième vague, ni de variant Omicron. De son côté, le CAC40 enchaîne les records depuis lundi, avec, aujourd'hui encore, un nouveau pic historique en séance (7 384 points), comme à la clôture (7 376).

PGE : la sérénité tranquille des banques

Pas de panique, tout va bien se passer. C'est, en somme, le message de Nicolas Théry, le président de la Fédération bancaire française, au sujet des PGE. Pour lui, le remboursement des prêts garantis par l'Etat ne devrait pas causer de souci dans 8 entreprises sur 10. A l'heure actuelle, seules « 3 à 4 % d'entre elles, soit 25 000 à 30 000 sociétés, ont, compte tenu des circonstances, des difficultés particulières », a-t-il estimé, hier soir, sur *France Info*, à la suite des annonces du ministère de l'Economie sur la possibilité d'aménager le calendrier du dispositif. Secteurs les plus à même de recourir à ces facilités, selon lui : l'événementiel, le tourisme, les voyages scolaires ou les salles de sport. Et pour relativiser encore un peu plus les craintes de défaillances, Nicolas Théry rappelle que « l'échéancier du PGE, c'est un peu plus d'un jour et demi de chiffre d'affaires par mois à partir d'avril prochain, donc au maximum trois mois de CA », sur toute la durée de l'emprunt.

Le chômage partiel en pause

Reflux suspendu pour l'activité partielle. En novembre, soit au moment où la cinquième vague épidémique de Covid-19 commençait à se lever, le recours à ce dispositif est resté plutôt stable, d'après la Dares (ministère du Travail). Le nombre d'heures indemnisées pourrait même repartir à la hausse, selon ces premières estimations.

Défense : les exportations en plein boom

L'industrie française de l'armement peut se frotter les mains. Elle vient de signer une année 2021 historique, avec 28 milliards d'euros d'exportations françaises, selon un décompte de *La Tribune*. Soit un bond vertigineux de

471 % en un an et 1,6 fois plus que le précédent pic, réalisé en 2015 (16,9 Md€). Ce chiffre est le résultat, entre autres, des nombreuses ventes enregistrées par Dassault Aviation pour son Rafale l'année dernière, dont une commande XXL des Emirats arabes unis, après l'Egypte, ou encore par Airbus Helicopters, auprès de l'Arabie saoudite et l'Espagne. De quoi faire (un peu) oublier le revers monumental subi par Naval Group en septembre, après la rupture par l'Australie du "contrat du siècle".

Technologies : retrouvailles en comité restreint à Las Vegas

Le Consumer Electronic Show (CES) envers et contre tout. Malgré le contexte pandémique, la grand-messe de l'électronique et de la tech ouvre ses portes au public à partir d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi, à Las Vegas (Etats-Unis). Une édition raccourcie et hybride, après la version 100 % numérique de 2020. Seuls 2 200 exposants sont attendus sur place, deux fois moins qu'il y a deux ans. Côté français, la délégation devait être constituée de plus de 140 entreprises, selon Business France (dont 30 d'Auvergne Rhône-Alpes, 19 de la Région Sud, mais aussi 7 lorrains et 2 alsaciens). Mais certaines ont fait défection, en raison du contexte sanitaire, à commencer par le groupe La Poste. Il n'est pas le seul : plusieurs géants ont préféré annuler leur voyage, à l'image de Google, Amazon, Microsoft, Intel ou encore Panasonic.

▶ **A lire :** Zoom sur 10 pépites d'Auvergne Rhône-Alpes parties s'exposer à Las Vegas

4 janvier

📌 Prêts garantis par l'Etat : Bercy lâche du lest

Une fois de plus, le Covid-19 a fait céder l'exécutif. Totalement exclu jusqu'ici, l'allongement de la durée de remboursement des PGE et la prolongation du différé d'amortissement deviendront réalité dans les prochaines semaines. Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire s'est résolu, aujourd'hui, à exaucer ce vœu du patronat. Mais que les entreprises qui ont contracté un prêt garanti par l'Etat ne se réjouissent pas trop vite : ce double geste devrait se limiter à une infime minorité d'entre elles.

▶ **A lire :** Les prêts garantis par l'État pourront être remboursés plus tard ou sur une plus longue période

Télétravail : l'esprit plutôt que la lettre

Dans cette crise sanitaire, la vérité d'un jour n'est décidément pas celle du lendemain. Deuxième exemple avec le télétravail. On pensait que l'obligation de passer au distanciel s'appliquait à tous "les postes qui le permettent", selon la formule consacrée dans le dernier protocole sanitaire. On avait mal compris. Sur *France Info*, ce matin, Elisabeth Borne a livré sa propre interprétation de la règle : « Je dirai à l'inspection du travail de faire preuve de pragmatisme [dans ses contrôles] et d'entendre que, dans certaines entreprises, des salariés [fassent] moins (de 3 jours par semaine, NDLR) et d'autres plus. L'objectif, à la fin, c'est de faire baisser la présence sur site », a expliqué la ministre du Travail. Cette logique de calcul d'une moyenne sur l'ensemble de l'effectif, évoquée pendant les Fêtes, avait pourtant été abandonnée dans le protocole publié le 30 décembre.

Et un protocole de plus à digérer

Vous aimez les protocoles sanitaires ? Ca tombe bien : celui des hôtels, bars, restaurants et services de traiteurs vient, lui aussi, de faire peau neuve. Cette nouvelle version intègre notamment l'interdiction de la consommation debout dans ces établissements.

L'inflation sur un plateau haut...

En forte hausse depuis juillet, les prix à la consommation marquent enfin le pas. En décembre, ils progressent, certes, de 0,2 % sur un mois. Mais, sur un an, ils se stabilisent à +2,8 %, au même niveau qu'en novembre, selon une première estimation de l'Insee. Dans le détail, l'inflation reste vive dans l'énergie, même si elle tend à se calmer (+18,6 %, en baisse de 3 points par rapport au mois précédent). Elle progresse, en revanche, dans l'alimentation (+1,4 %, soit un gain de 0,9 point) et les produits manufacturés (+1,2 %, en augmentation de 0,4 point).

... les salaires dans son sillage ?

L'envolée actuelle des prix peut-elle se répercuter sur les salaires ? En ce début d'année, marqué par une nouvelle hausse du Smic (la deuxième en trois mois), la pression risque en tout cas de monter sur les entreprises, pour

qu'elles adaptent les rémunérations à l'inflation.

 **A lire :** Pourquoi les entreprises pourraient être contraintes d'augmenter les salaires en 2022

L'automobile n'avance plus

Le marché automobile français reste coincé dans l'ornière du Covid-19. Pour la deuxième année consécutive, les ventes de voitures neuves ont perdu un quart de leur volume par rapport à l'avant-crise, selon les derniers chiffres de la filière. Et décembre n'aura pas permis de redresser la barre, avec un recul des immatriculations de 15,1 % sur un an, mais -21,1 % par rapport à 2019.

Industrie : Caddie dans une course contre la montre

Cette fois, les jours de Caddie sont officiellement comptés. Après la cessation de paiement, c'est le redressement judiciaire de l'industriel alsacien qui a été prononcé aujourd'hui. Le tribunal de commerce donne moins de deux mois à l'entreprise pour se trouver un repreneur.

 **A lire :** Le fabricant de chariots Caddie placé en redressement judiciaire

3 janvier 2022

Nouvelle année, nouvelles règles : le télétravail obligatoire...

On prend la même pandémie, et on recommence... mais avec de nouvelles règles. Dès aujourd'hui entrent en vigueur les mesures anti-coronavirus, annoncées en plein milieu des Fêtes par le gouvernement. Les entreprises sont ainsi censées suivre, dès à présent, le protocole sanitaire actualisé, publié jeudi. Il transforme notamment en obligation ce qui n'était jusqu'ici qu'une recommandation : le passage au télétravail, à raison de 3 ou 4 jours par semaine. Mesure applicable au moins jusqu'au 23 janvier. Comme en décembre, l'inspection du travail sera mobilisée pour vérifier le respect de la consigne, avec un objectif maintenu de 5 000 contrôles par mois dans les entreprises. Et gare aux réfractaires : le futur projet de loi sur le passe vaccinal, examiné à partir d'aujourd'hui au Parlement, prévoit de frapper les entreprises au porte-monnaie, si elles se soustraient à cette mesure, entre

autres.

► A lire : Les employeurs bientôt sanctionnés pour non-respect du protocole sanitaire

... les contraintes démultipliées dans les ERP...

Les restrictions sanitaires version 2022 ne s'arrêtent pas au télétravail. Des contraintes particulières visent aussi les établissements recevant du public (ERP), et ce jusqu'au 23 janvier inclus. Premières concernées, les discothèques : leur date de réouverture est repoussée du 7 au 24 janvier. Sur les trois prochaines semaines, la danse reste également bannie dans les bars et restaurants. Ces derniers ne sont, par ailleurs, autorisés à recevoir leurs clients qu'en places assises. Même exigence dans les enceintes sportives, salles de spectacles ou de réunions, chapiteaux, établissements de plein air, etc. Eux se voient imposer, en sus, des jauges, fixées à 2 000 personnes (en intérieur) ou 5 000 (en extérieur). La vente et la consommation de boissons ou d'aliments dans ces lieux, comme dans les transports publics, est également prohibée (sauf dans les espaces clairement dédiés à une activité de restauration). Les parcs zoologiques et d'attractions ne sont concernés par ces limitations que pour leurs spectacles ou projections, quand le public est "non-circulant", précise encore le décret du 1^{er} janvier qui reprend toutes les annonces, formulées le 27 décembre, par le Premier ministre Jean Castex.

... et une doctrine sanitaire adaptée à Omicron

Des règles sanitaires, vous en voulez encore ? Face à la contagiosité élevée du variant Omicron, le gouvernement a complété ses annonces du 27 décembre par d'autres modifications de sa doctrine de lutte contre l'épidémie. Le masque devient ainsi obligatoire dès l'âge de 6 ans (au lieu de 11) dans les lieux publics (transports, salles de sport, marchés couverts, restaurants hors repas, etc.). Mise à jour également des conditions de quarantaine, dévoilée hier et applicable dès aujourd'hui. Ainsi, les malades du Covid-19 complètement vaccinés doivent désormais s'isoler 7 jours (voire 5, sous conditions). Une durée étendue à 10 jours (voire 7) pour les autres personnes. Quant aux cas contact, la quarantaine disparaît, s'ils sont immunisés. Sinon, elle passe à 7 jours. Ces derniers ajustements sont justifiés moins pour des

raisons médicales qu'économiques : l'explosion des contaminations au Covid-19 risque de provoquer une "désorganisation de la société", avait mis en garde le Conseil scientifique dédié à l'épidémie, le 23 décembre dernier.

Nouvelle année, anciennes aides

C'est désormais une habitude : qui dit restrictions, dit compensations. A l'issue d'une réunion avec les secteurs fragilisés par la cinquième vague épidémique, le ministère de l'Economie a annoncé, aujourd'hui, une nouvelle adaptation de ses aides d'urgence aux entreprises. Il s'agit, pour l'essentiel, d'élargir celles qui avaient été rouvertes, en décembre, aux discothèques et à quelques activités ciblées, dont l'événementiel et le tourisme.

 **A lire :** Les aides aux entreprises les plus touchées par le Covid-19 vont être renforcées

Pendant ce temps-là, la Bourse reste de marbre

Les restrictions sanitaires pleuvent, le variant Omicron pullule mais la Bourse s'en moque. Pour sa première journée de l'année, le CAC40 a signé un double record historique, l'un en séance (au-dessus des 7 245 points), l'autre à la clôture (7 217).

Industrie : Caddie déraile

Le Covid-19 va-t-il avoir raison du fabricant de chariots Caddie ? Déjà fragile, l'entreprise alsacienne vient en tout cas de se déclarer en cessation de paiement.

MOTS-CLÉS

FINANCEMENT

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

CONJONCTURE

POURSUIVEZ VOTRE LECTURE

